



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.421/Inf.6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**PNUE**

11 septembre 2015  
Français  
Original: Anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 13-16 octobre 2015

**Point 5.1 à l'ordre du jour : Projet de Décision sur la Stratégie à moyen terme 2016-2021**

**Rapport de la réunion des Points Focaux du PAM, 19-21 mai 2015, Athènes, Grèce**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.415/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

31 juillet 2015  
Français  
Original: Anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 19-21 mai 2015

**Rapport de la réunion des Points focaux du PAM**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Table des matières

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1-13
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe I</b> Structure de la Stratégie à moyen terme 2016-2021	
<b>Annexe II</b> Objectifs de la Stratégie à moyen terme 2016-2021	
<b>Annexe III</b> Suggestions à l'attention du Secrétariat émises par le groupe informel de rédaction sur une éventuelle structure des résultats stratégiques et contributions clés	
<b>Annexe IV</b> Liste des Participants	
<b>Annexe V</b> Ordre du Jour	

## **Introduction**

1. Conformément au programme de travail adopté par les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (Convention de Barcelone) et ses protocoles lors la 18<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en 2013, une réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) s'est déroulée à Athènes, à l'hôtel Royal Olympic, du 19 au 21 mai 2015.

## **Participation**

2. Les parties contractantes à la Convention suivantes ont été représentées à la réunion : Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Slovénie, Tunisie, Turquie et Union européenne (Annexe IV)..

3. Les organisations non gouvernementales et Partenaires PAM suivants ont été représentées en tant qu'observateurs : Association hellénique pour la protection de l'environnement marin (HELMPEA), Institut pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles (INARE), Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation (MEPIELAN CENTRE), l'Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer (MEDASSET) et le Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE).

### **I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)**

4. La réunion a été ouverte à 9 h 30 le mardi 19 mai 2015, par M. Gaetano Leone, Coordonnateur PAM. Les allocutions préliminaires et d'ouvertures ont été prononcées par M. Yiannis Tsironis, ministre adjoint grec de l'environnement et par le Coordonnateur.

5. Dans ses remarques, M. Tsironis a déclaré que les Parties contractantes se remettaient lentement des difficultés récentes et accordaient désormais toute leur attention sur les défis environnementaux et écologiques auxquels est confrontée la Méditerranée. Néanmoins, de nombreux pays dans la région font encore face à des défis économiques, sociaux et politiques, dont certains peuvent être gérés au moyen d'une approche basée sur la croissance verte et le développement durable. Le PAM a fourni un cadre de coopération et a servi de modèle pour d'autres régions du monde. Son pays a fourni un soutien continu au système PAM, en ayant la conviction que le PAM et la Convention de Barcelone constituent des catalyseurs à l'égard de la protection environnementale, du développement économique, de la paix et de la stabilité. À cet égard, il est important de se souvenir des réalisations, y compris le programme MEDPOL, l'adoption des amendements et des protocoles de la Convention et du travail de la Commission méditerranéenne du développement durable. La réunion, à caractère stratégique, a été l'occasion de célébrer les 40 ans du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone. Elle a également permis d'accroître la visibilité du système PNUE/PAM et de renouveler l'engagement de mettre en œuvre la Convention et ses protocoles.

6. Dans ses remarques, le Coordonnateur a fait part de son honneur de s'adresser aux points focaux PAM pour la première fois. Dans les 11 mois depuis qu'il a pris ses fonctions, le Secrétariat s'est efforcé de mettre en œuvre un programme de travail ambitieux à l'aide de ressources limitées. Son rôle fondamental a été de renforcer la confiance des parties prenantes, en particulier les Parties contractantes, mais aussi les partenaires dans la région et les composantes du système PAM et de développer une relation caractérisée par la collégialité et le pragmatisme. Parmi les nombreuses réalisations du dernier exercice biennal, il a attiré une attention particulière sur l'adoption des stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour l'Algérie, la Croatie et le Monténégro ; le développement d'un certain nombre de documents stratégiques établis à approuver lors de la 19<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes ; l'élimination de plus de 900 tonnes de polychlorobiphényles (PCB) dans trois pays ; le niveau élevé des contributions en 2014, y compris certains paiements anticipés pour 2015 ; le renforcement du rôle du PNUE/PAM dans l'initiative Horizon 2020 ; et la mobilisation de ressources pour soutenir l'approche écosystémique et le suivi

d'autres activités majeures du système PAM. Toutefois, il a ajouté que son mandat avait également à ce jour été marqué par plusieurs défis, y compris la ratification incomplète de la Convention et de ses protocoles ; des questions de respect des obligations, en particulier des retards de la part de certaines Parties contractantes dans la soumission de rapports ; le besoin de mieux définir la relation du PNUE/PAM avec certains partenaires importants dans la région, y compris l'Union pour la Méditerranée ; l'introduction d'un nouvel outil de planification des ressources d'entreprise, Umoja, dans le système des Nations Unies qui a ralenti de manière significative le travail du PNUE/PAM ; le paiement tardif de certaines contributions ; et la visibilité limitée du système PAM. Malgré ces problèmes, il reste optimiste que la situation va s'améliorer et attend avec intérêt les orientations et conseils constructifs de la part des points focaux.

## **II. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)**

### **A. Règles de procédure**

7. Les points focaux ont convenu que les règles de procédure pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP/IG 43/6, annexe XI, telle qu'amendée par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliqueraient *mutatis mutandis* à leurs délibérations.

### **B. Élection du Bureau**

8. Conformément à la règle 20 des règles de procédure, les points focaux ont élu à l'unanimité le Bureau suivant :

Présidente :	Mme Jelena Knežević (Monténégro)
Vice-présidents :	Mme Maria Peppas (Grèce)
	M. Nadim Mroueh (Liban)
	M. Rachid Firadi (Maroc)
	M. Victor Escobar (Espagne)
Rapporteur:	M. Charalambos Hajipakkos (Chypre)

### **C. Adoption de l'ordre du jour provisoire**

9. Les points focaux ont adopté l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/1, avec l'inclusion de points supplémentaires sur l'information, les préparatifs liés à la 19<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes et une annonce concernant le Secrétariat (Annexe V).

### **D. Organisation des travaux**

10. Les points focaux ont convenu de travailler en session plénière et de mettre en place des petits groupes de travail pour aborder des questions spécifiques, le cas échéant.

## **III. Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM : projet de cadre stratégique (point 3 de l'ordre du jour)**

11. Le Coordonnateur a présenté le projet de cadre stratégique de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM, contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/1/Rev.1, et a rendu compte des progrès des différentes initiatives PAM.

12. Lors des débats qui ont suivi, plusieurs parties prenantes ont témoigné de leur appréciation concernant le projet de cadre stratégique. Un point focal a suggéré que le Plan d'action du Protocole

«offshore» soit discuté davantage au cours de la 11<sup>e</sup> réunion des points focaux du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

13. Un point focal, soutenu par un certain nombre d'autres points focaux, a déclaré que le cadre devait être restructuré afin de se focaliser davantage sur la concision et la cohérence. Les six thèmes dans le cadre ont eu un poids différent dans la Convention et doivent ainsi être traités de manière différente. Le lien entre les thèmes doit également être expliqué. Un point focal a déclaré que les ressources allouées à la mise en œuvre du cadre ne doivent pas être « saupoudrées ». Les objectifs doivent être bien définis et réalisables (« intelligents ») plutôt que trop ambitieux.

14. Un point focal a souligné le besoin de cohérence entre le cadre et d'autres initiatives PAM, en particulier le projet révisé de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, tandis qu'un autre point focal s'est enquis de la mise en œuvre du cadre. Il est important de savoir comment, quand et par qui les objectifs énoncés seront obtenus. Un point focal a déclaré que des données supplémentaires devaient être récoltées en ce qui concerne l'état actuel de la Méditerranée. Davantage d'informations permettraient d'identifier les priorités et optimiser l'allocation des ressources. Le changement climatique, en tant que thème transversal, doit être considéré comme une priorité au sein du cadre.

15. Un intervenant a déclaré qu'il convient d'envisager la stratégie générale des processus mondiaux tels que l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (Protocole de Nagoya) et les questions liées à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant, en vertu de l'UNCLOS sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ). Il a également souligné que les références à l'adaptation au changement climatique dans la stratégie ne doivent pas dépasser la portée de la Convention.

16. La Présidente, résumant la discussion, a déclaré qu'il était nécessaire de restructurer le document dans un souci de cohérence, dans le cadre de la stratégie et en accord avec le cadre plus large du PAM. En outre, la stratégie doit être innovante, applicable et doit se focaliser sur les domaines clés de la Convention. De plus, la question de l'adaptation au changement climatique doit être pleinement intégrée, le cas échéant, dans l'ensemble de la stratégie.

17. Le Coordonnateur a rappelé qu'il s'agissait uniquement d'un projet de cadre et qu'une fois pleinement développé, il aborderait les commentaires concernant, entre autres, la cohérence, la clarté, les moyens de mise en œuvre et le besoin d'intégrer différents instruments. Il sait que les ressources sont limitées et cela se reflètera dans le document final. Il a rassuré les participants qu'il n'était pas question d'aller au-delà du mandat de la Convention. Il a approuvé les propositions concernant l'inclusion de l'adaptation au changement climatique et au développement durable en tant que thèmes transversaux.

18. Il a été convenu que même si la majorité des éléments requis pour la finalisation du cadre stratégique étaient contenus dans le projet soumis par le Secrétariat, il est nécessaire d'ajuster sa structure. À cette fin, il a été décidé de mettre en place un groupe informel de rédaction, présidé par M. Escobar (Espagne) qui préparera une proposition concernant la structure du projet de cadre stratégique et ses objectifs, résultats et réalisations, à soumettre à la plénière pour approbation.

19. Lors des débats qui ont suivi, il a été convenu que le groupe de rédaction se focalisera principalement sur la structure du cadre et que les détails des principales prestations seraient abordés ultérieurement dans le processus de rédaction.

20. Plus tard au cours de la réunion, le Président du groupe de travail informel, en présentant la nouvelle structure également sous forme de diagramme, a déclaré qu'un accord avait été atteint sur les trois thèmes qui constitueraient le cœur de la Stratégie à moyen terme : la pollution provenant de sources situées à terre et en mer, la biodiversité et les écosystèmes, et l'interaction et les processus terre et mer. Quatre thèmes transversaux ont également été identifiés : la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ; la consommation et la production durables (CPD) et l'économie circulaire ; le développement durable et l'adaptation au changement climatique. La Gouvernance et

l'«Environnement méditerranéen étudié», y compris les connaissances, l'information et la communication constituent des points fondamentaux et doivent être pris en compte dès le départ. L'approche écosystémique constitue le principe crucial de la méthodologie.

21. Le résultat du travail du groupe informel de rédaction est exposé dans la partie III, section G, du présent rapport.

#### **A. Pollution provenant de sources situées à terre et en mer**

22. Le représentant du Secrétariat a présenté le premier thème stratégique intitulé « Pollution terrestre et marine » tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/3.

23. Lors des débats qui ont suivi, un point focal, a salué le sujet lié à la pollution provenant de sources à terre découlant des exigences juridiques et des programmes de mesure de la Convention de Barcelone dans les stratégies et plans d'action régionaux existants, y compris le Plan régional sur la gestion des déchets en Méditerranée. Un autre point focal a déclaré que l'accent devait être placé davantage sur l'approche écosystémique et les plans régionaux. Un troisième a suggéré que l'examen de l'indicateur 4 soit reporté, étant donné qu'il n'y avait actuellement aucune définition convenue de l'expression « point chaud ». Un certain nombre de points focaux ont déclaré qu'à des fins de clarté et de cohérence, le changement climatique, le développement durable et les moyens de mise en œuvre doivent être soulignés en tant qu'éléments spécifiques au sein de chaque thème stratégique. Un accent doit également être placé sur la nécessité d'une consultation antérieure avec les Parties contractantes, étant donné que ces dernières années certains projets ont été convenus et mis en œuvre sans consultation effective avec ces dernières. Plusieurs intervenants ont suggéré que les questions liées au bruit sous-marins telles qu'incluses dans les OE et les OO de l'EcAp et aux urgences soient explicitement mentionnées dans les objectifs.

24. Il a été largement convenu que les indicateurs doivent être révisés afin d'être plus concis et mesurables. En particulier, l'indicateur 2 doit être reformulé afin de faciliter son interprétation en termes de progrès effectués. Les indicateurs de base reflétant l'état actuel de la Méditerranée doivent également être inclus. Un point focal a déclaré qu'il serait plus logique que les indicateurs soient placés après les prestations et qu'ils soient plus liés à ces dernières, les rendant mesurables et plus faciles à développer. De nombreux intervenants ont fait savoir que le langage des prestations doit être plus affiné et moins descriptif.

25. Le représentant du MED POL a déclaré que, dans le cadre du processus de mise à jour des PAN, il existait déjà un accord commun concernant la définition de « points chauds » et de « zones sensibles ». Toutefois, le Secrétariat portera cette question à l'attention de la prochaine réunion des Points focaux MED POL prévue en juin 2015.

26. Le représentant du REMPEC a convenu que les indicateurs devaient être repositionnés avec d'assurer un rapprochement avec les prestations. Tandis que les situations d'urgence et le bruit sous-marin sont actuellement couverts par les objectifs, ces derniers peuvent être reformulés afin de souligner davantage ces questions.

27. Le représentant d'un Partenaire du PAM, soutenu par deux points focaux, a souligné que les objectifs ne mentionnaient pas l'élimination de la pollution, constituant une obligation juridique en vertu de la Convention de Barcelone et ses protocoles.

#### **B. Biodiversité et écosystèmes**

28. Le représentant du Secrétariat a présenté le deuxième thème stratégique intitulé « biodiversité et écosystèmes », tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/3.

29. Lors des débats qui ont suivi, un point focal a salué le sujet de la biodiversité et des écosystèmes fondé sur le système juridique et les stratégies et plans d'action régionaux de la Convention de Barcelone. Un autre a déclaré que les questions les plus importantes étaient la mise en place des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et l'appropriation nationale de la

gestion du milieu marin. Un troisième a déclaré qu'il serait utile de connaître le point de vue du Secrétariat en ce qui concerne l'intégration de la question liée à l'impact du changement climatique sur la biodiversité. Un quatrième a indiqué que l'objectif manquait de clarté et d'aspect pratique, tandis qu'un cinquième a affirmé que même si tous les aspects nécessaires du thème étaient reflétés, les liens entre ces derniers n'étaient pas clairs.

30. Un point focal, soutenu par d'autres points focaux, a signifié que la Stratégie à moyen terme devait prendre en compte le protocole de Nagoya, le processus des ZAJN et les Zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) et que les objectifs de la Stratégie à moyen terme devaient être cohérents avec l'Objectif de biodiversité 11 de Aichi. En outre, les indicateurs doivent être conformes aux engagements pris dans d'autres forums internationaux. Un autre point focal a noté qu'il était important de faire la distinction entre les ZIEB qui ne constituaient pas des engagements, mais des conclusions scientifiques et la Stratégie à moyen terme, dont l'objectif était entre autres d'évaluer les mesures prises en ce qui concerne les zones marines importantes.

31. Un point focal a déclaré que l'approche écosystémique devait être plus visible dans les objectifs ou indicateurs et que l'indicateur 7 était sans rapport avec le thème. Il a suggéré l'ajout d'un indicateur sur le nombre de pays ayant incorporé le changement climatique dans leurs programmes de surveillance de l'écosystème. Deux points focaux ont déclaré que l'indicateur 7 était tenu parce que la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires n'était pas encore entrée en vigueur. Le représentant du REMPEC a déclaré que l'indicateur 7 était lié à la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires adoptée par les Parties contractantes en 2012 et dont le plan d'action était coordonné par son organisation.

32. Un point focal a signalé que certaines prestations dépassaient le champ d'application de la Convention de Barcelone, étaient incompatibles les unes avec les autres ou n'étaient pas fondées sur une obligation juridique. Un point focal a déclaré que l'assistance technique doit être chapeautée par le renforcement des capacités et que le sujet des questions émergentes doit être inclus.

33. Un point focal, exhortant le PNUE/PAM à établir des synergies avec les entités régionales et sous régionales pertinentes, a déclaré qu'il était crucial pour les pays d'avoir une vision claire de la manière de mettre en œuvre les différents instruments internationaux. Le point focal de Slovénie, intervenant en tant que président du pilier environnemental de la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) a apporté des informations concernant le processus EUSAIR subrégional et a invité le PNUE/PAM à coopérer dans le processus.

### **C. Changement climatique**

34. Le représentant du Secrétariat a présenté le troisième thème stratégique intitulé « changement climatique », tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/3.

35. Lors des débats qui ont suivi, tous les points focaux qui ont pris la parole ont reconnu l'importance de l'inclusion de l'adaptation au changement climatique, question transversale, en tant que priorité dans le programme de travail du PAM pour les années à venir. Plusieurs intervenants ont noté que le thème stratégique était fondé sur le projet du Cadre régional d'adaptation au changement climatique [qui n'a pas encore été formellement présenté aux PFN pour approbation]. Plusieurs points focaux ont exprimé leur inquiétude concernant le manque de clarté de l'objectif, l'un d'entre eux mentionnant qu'il dépassait grandement les dispositions de la Convention de Barcelone et un autre signalant qu'il devait mentionner le milieu marin et côtier. Un point focal a suggéré que la référence faite aux mécanismes financiers existants et émergents devrait également s'appliquer à d'autres thèmes stratégiques et un autre a mentionné qu'il en était de même concernant le point sur le renforcement de l'interface entre la science et l'élaboration des politiques. Un intervenant a proposé qu'un des objectifs consiste à consolider et gérer les actions et initiatives régionales de manière plus tangible, assurant ainsi une meilleure coordination et une cohérence régionale au sein du PNUE/PAM. Un point focal a suggéré que les objectifs stratégiques et les prestations clés incluent la planification régionale des actions et la coordination des mécanismes. Un autre point focal a suggéré que

l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies pour les écosystèmes marins et côtiers constitue un des indicateurs.

36. En ce qui concerne la prestation clé d'une plateforme régionale de connaissances, certains points focaux ont souligné que le PAM ne devait pas et n'avait pas les moyens de mettre en place de nouveaux mécanismes ou institutions liées au changement climatique. Un intervenant, soutenu par d'autres, a déclaré qu'il est nécessaire d'identifier qui pourrait travailler sur cette question et que l'adaptation au changement climatique lié aux questions marines et côtières doit être intégrée dans le travail de toutes les composantes PAM dans tous les domaines thématiques.

37. Tout en reconnaissant que le changement climatique constitue une question primordiale pour la région méditerranéenne, un point focal, soutenu par d'autres, a affirmé qu'il était nécessaire d'être très clair en ce qui concerne le rôle du système PAM dans ce contexte, afin d'éviter la duplication des efforts d'autres Conventions travaillant dans ce domaine et d'utiliser, dans la mesure du possible, des outils ayant déjà été développés, à l'instar de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En raison des ressources humaines et financières limitées du système PAM, il a été nécessaire d'identifier les lacunes spécifiques au niveau méditerranéen sur lesquels le PAM doit focaliser ses efforts et s'assurer que ces derniers demeurent pertinents au regard de la Convention et de ses protocoles. Un point focal a souligné que le changement climatique doit être priorisé malgré l'absence de ressources ; un autre a affirmé que la CCNUCC n'abordait pas les écosystèmes marins et un troisième a déclaré que l'existence de la Convention sur la diversité biologique n'avait jamais empêché le système PAM d'aborder cette question. Deux points focaux ont convenu que l'adaptation et la résilience étaient des domaines clés à développer. Un point focal a déclaré que la question de l'acidification de la mer devait également être abordée.

38. Les points focaux ont convenu d'intégrer l'adaptation au changement climatique liée à l'environnement marin et côtier en tant que question « verticale » dans la Stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021.

#### **D. Ressources naturelles**

39. Le représentant du Secrétariat a présenté le quatrième thème stratégique intitulé « ressources naturelles », tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/3/3.

40. Un point focal a salué la référence aux deux domaines élaborés à ce point : la CDP telle que mandatée par la décision de la réunion des Parties contractantes et la GIZC liée au cadre juridique de la Convention de Barcelone. Elle a salué la focalisation sur la planification spatiale marine, constituant un domaine transversal important. Plusieurs points focaux ont dit que le titre du thème stratégique était un peu trompeur ; un point focal, soutenu par d'autres intervenants, a suggéré de le renommer « gestion des ressources naturelles ». Plusieurs intervenants ont déclaré que les deux éléments précités du thème stratégique semblaient être sans lien et que la raison de les combiner n'était pas claire.

41. Plusieurs points focaux soutenus par le représentant du CAR/PAP, ont affirmé qu'il était nécessaire de clarifier l'objectif 1, notant que la GIZC et la planification de l'espace maritime (PEM) étaient uniquement les outils nécessaires pour atteindre l'objectif, qui est la gestion durable des ressources naturelles. Un point focal a ajouté que, dans l'objectif 1, il était important de différencier la GIZC pour laquelle il existe un protocole spécifique dans la Convention de Barcelone et la PEM pour laquelle il n'existe pas d'approche reconnue au niveau international. Un autre a précisé qu'il était important d'avoir une compréhension très claire de la manière dont la PEM peut être utilisée dans le cadre de la Convention de Barcelone et le rôle du PAM dans ce contexte. Un point focal a souligné le besoin d'aborder l'interaction terre-mer, ce qui lie la GIZC à la PEM. Le représentant du CAR/PAP a rappelé qu'un projet pilote était mis en œuvre en Grèce afin de clarifier un certain nombre de questions liées à la PEM. Un point focal a ajouté qu'étant donné qu'une expérience pratique importante avait déjà été acquise concernant la PEM, il était désormais nécessaire de l'évaluer et d'identifier d'éventuelles lacunes.

42. En ce qui concerne l'objectif 2, un point focal a suggéré de se référer à l'économie circulaire plutôt qu'en plus de la consommation et de la production durables (CPD), tandis qu'un autre a déclaré que la CPD allait au-delà de ce qui est prévu dans la Convention de Barcelone et constitue une approche méditerranéenne qui pourrait peut-être être gérée ailleurs. En réponse, le représentant du CAR/ASP a rappelé que la Décision IG. 21/10, selon laquelle les « instruments CPD sont essentiels à la mise en œuvre de l'Article 9 du Protocole GIZC » et « les instruments CPD sont bien ancrés dans les articles du Protocole « tellurique » et que les prestations clés de CPD étaient incluses dans tous les thèmes stratégiques

43. En ce qui concerne les indicateurs, un point focal a demandé une clarification pour savoir si le Protocole GIZC inclut des projets autres que les programmes de gestion des zones côtières (CAMP) ; en réponse à cette question, le représentant du CAR/PAP a déclaré qu'il pouvait également y avoir d'autres projets de sources externes. Concernant l'indicateur 1, un point focal a affirmé que la seule préparation des stratégies nationales n'était pas suffisante et qu'il était important d'avoir des indicateurs reflétant l'utilisation durable des ressources et a mentionné expressément la nécessité d'une pêche durable.

44. Un point focal, soutenu par d'autres, a déclaré qu'il fallait examiner l'incorporation d'éléments liés à l'adaptation au changement climatique dans les prestations clés pour ce thème stratégique. Le représentant du CAR/PAP a convenu que la section sur la GIZC était la plus appropriée pour inclure les questions liées au changement climatique étant donné que plusieurs articles du Protocole GIZC contiennent des références au changement climatique.

## **E. Gouvernance**

45. Le représentant du Secrétariat a présenté le cinquième thème stratégique intitulé «Gouvernance», tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.415/3.

46. Au cours de la discussion qui a suivi, deux points focaux ont déclaré qu'il serait utile de s'attarder sur l'interface science-politique mentionnée au paragraphe 52 du document, tandis que deux autres points focaux étaient d'avis que le sujet serait plus approprié dans le cadre du sixième thème stratégique. Un point focal, se référant à l'objectif 1 a souligné le besoin d'établir clairement la distinction entre la conformité obligatoire et non obligatoire. Il a signalé que la disponibilité des ressources ne doit pas être placée sous la gouvernance et que des liens plus clairs doivent être établis entre les objectifs et les indicateurs. Dans les prestations clés, un accent doit être placé sur la nécessité de se conformer aux obligations concernant un compte rendu régulier et il convient de faire référence aux projets phares.

47. Tous les points focaux ayant pris la parole ont salué l'inclusion des programmes éducatifs dans les prestations clés. Le représentant d'un Partenaire PAM a suggéré que la sensibilisation et la formation ciblée soient également mentionnées. Il a déclaré que des synergies doivent être développées entre la GIZC et la Convention européenne du paysage, et qu'il conviendrait d'examiner le concept de tutelle publique qui fournit un cadre juridique pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée.

48. Plusieurs points focaux ont demandé des clarifications concernant le statut et les responsabilités du Comité de pilotage CPD, le Réseau d'action méditerranée CPD, la Plateforme de gouvernance GIZC et les structures nationales formelles de coordination de GIZC. Les points focaux ont souligné que les efforts de la Stratégie à moyen terme doivent se focaliser sur l'assurance d'un usage efficace des institutions et ressources existantes et qu'aucune nouvelle législation, institutions ou nouvelle charge de financement pour les Parties contractantes ne devaient être mis en place, sauf si cela est justifié et reconnu pleinement par les Parties contractantes.

49. Le représentant du CAR/PAP a expliqué que la Plateforme de gouvernance GIZC doit être stimulée afin d'assurer la continuité des précédentes initiatives et inclure un Réseau CAMP en réponse au besoin pour une quantité importante de décideurs politiques, de praticiens, de scientifiques et autres parties prenantes à tous les niveaux afin d'aider à la mise en œuvre de la GIZC et faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Le représentant du Centre d'activités régionales pour la

consommation et la production durables (CAR/CPD) a confirmé que, comme proposé par un point focal, les points focaux CAR/CPD assumeraient le rôle comités de pilotage pour surveillance la mise en œuvre du Plan d'action CPD. De même, il a suggéré que les représentants d'autres institutions régionales pertinentes pourraient être membres du comité de pilotage étant donné que le plan d'action nécessitera la collaboration de partenaires pertinents du PNUE/PAM.

50. Un point focal, rappelant que les règles concernant l'allocation de fonds par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée varient selon le type d'organisation, a demandé que, dans l'objectif 2, la signification de l'expression « organisations actives dans la région méditerranéenne » soit clarifiée. Un autre point focal s'est enquis sur le lien entre le Plan conjoint de mobilisation de ressources et la stratégie formulée dans ce domaine. Il a déclaré que la prestation clé liée aux ressources humaines et financières doit être reformulée dans un souci de clarté.

51. Un point focal a déclaré que la question de visibilité devait figurer dans le cinquième thème stratégique, tandis qu'un autre a déclaré que les indicateurs devaient être à la fois qualitatifs et quantitatifs, afin de donner une idée plus claire de l'impact tangible de la Convention. Un autre point focal a signifié que les Parties contractantes disposaient d'une expertise considérable dans le domaine de la gouvernance qui devait être identifiée et utilisée. Un autre point focal a demandé des clarifications concernant le principe de représentativité, en particulier sur la manière dont elle diffère du niveau de participation. Un autre a déclaré que le renforcement des mécanismes internes de coordination doit être inclus en tant que résultat ou prestation.

52. Le représentant du Secrétariat a déclaré que le Plan conjoint de mobilisation des ressources était un moyen de traduire la stratégie correspondante en action. Dans le projet du cadre stratégique, la question de visibilité obtiendrait une couverture appropriée, le principe de représentativité serait clarifié et le besoin d'exploiter l'expertise existante serait souligné. Au vu de l'importance des synergies avec d'autres parties prenantes régionales, un indicateur sur la coopération pourrait être ajouté.

53. Le Coordonnateur a déclaré que le Secrétariat ne prônait pas la mise en place de nouveaux mécanismes ou structures. En ce qui concerne l'interface science-politique, il a affirmé que l'objectif était de s'inspirer des travaux antérieurs et de renforcer la capacité du PAM afin de mettre la recherche scientifique à la disposition des décideurs politiques.

54. Un point focal a déclaré que l'amélioration de l'échange d'informations entre les CAR et les points focaux PAM serait mutuellement profitable puisque les délibérations et décisions d'un groupe guident le travail de l'autre. Un autre a déclaré que le système PAM pourrait s'inspirer de l'expérience de la Commission OSPAR, dont les parties contractantes ont développé un programme scientifique incluant des besoins scientifiques identifiés pour les différents travaux d'OSPAR.

#### **F. «Environnement méditerranéen étudié»**

55. Le représentant du Secrétariat a présenté le sixième thème stratégique intitulé «Environnement méditerranéen étudié», tel qu'énoncé dans le document UNEP(DEPI)MED WG.415/3.

56. Au cours de la discussion qui a suivi, un point focal a souligné que l'Examen de l'environnement méditerranéen devait être réalisé principalement par les composantes PAM en collaboration avec les Parties contractantes avant d'avoir recours à la sous-traitance. Plusieurs points focaux ont salué l'inclusion du thème dans le projet de cadre stratégique, mais ont estimé que l'introduction préciser les raisons de son inclusion et la pensée derrière les choix effectués. Un point focal a suggéré de placer un accent particulier sur la mise en place de liens solides avec les centres de recherche universitaires travaillant sur l'écosystème méditerranéen, en particulier ceux dans les pays du sud, afin, entre autres, de les aider à renforcer leurs capacités. Un certain nombre de points focaux ont exprimé leur inquiétude concernant la longueur et la nature spécifique de la liste, au paragraphe 56 du document, des organes avec qui la coopération serait renforcée ou développée. Il a été suggéré que la liste soit remplacée par une référence générique aux organes pertinents ou entièrement supprimée.

57. En ce qui concerne l'objectif 1, un point focal a déclaré que l'objectif ne devait pas être de fournir des évaluations, mais plutôt de développer des connaissances exhaustives et scientifiques concernant l'environnement méditerranéen. La phrase «travail des parties prenantes» est trop restrictive et doit être remplacée par un langage plus conforme à la Convention d'Aarhus. En ce qui concerne l'objectif 2, plusieurs intervenants ont souligné que les indicateurs liés à l'assurance de la visibilité de la Convention de Barcelone étaient uniquement quantitatifs et limités à l'Internet. Il convient d'intégrer des indicateurs qualitatifs et d'examiner l'élargissement de l'éventail de médias surveillé.

58. Plusieurs intervenants ont exprimé des inquiétudes concernant la focalisation, dans le cadre du thème, sur la production de rapports sur l'état de l'environnement et concernant le potentiel de duplication inutile des efforts. Le sentiment exprimé était que plutôt que d'étendre les exigences en matière de rapport et accroître les autres charges, les efforts doivent être concentrés sur l'intégration des procédures de rapport, le renforcement des synergies avec les processus de rapport annexes et la fourniture d'un soutien ciblé aux décideurs politiques. Certains intervenants ont déclaré qu'alors que les études prospectives ont été utiles, il peut être plus important de disposer d'informations fiables sur l'état actuel de la Méditerranée et de ses écosystèmes.

59. En ce qui concerne les prestations clés, un point focal a indiqué qu'en raison du niveau élevé de détails fourni, elles renvoyaient aux exigences opérationnelles et figureraient ainsi mieux dans le programme de travail, accompagnées d'évaluations de faisabilité. Il a suggéré de transformer les prestations en cibles stratégiques.

60. Le représentant du Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB) a déclaré que l'objectif des exigences en matière de rapport était d'ajouter une valeur aux évaluations existantes et de renforcer la capacité de mise en œuvre de la Convention. Cet aspect des exigences pourrait être développé davantage. Même si le cadre du PAM n'englobe pas la dimension socio-économique, il est toutefois important d'évaluer l'impact socio-économique de toutes décisions prises dans ce cadre. En ce qui concerne les études prospectives, elles ont constitué un moyen efficace de mobilisation de la recherche et d'évaluation de l'impact des éventuelles décisions.

#### **G. Résultat du travail du groupe informel de rédaction**

61. Après discussion concernant le projet de cadre stratégique par le groupe informel de rédaction, le président du dit groupe a introduit trois projets, qui fournissent respectivement un aperçu de la Stratégie à moyen terme proposée pour la période 2016-2021, définissent les objectifs proposés à cet égard et énumèrent des suggestions au Secrétariat par le groupe informel de rédaction concernant une éventuelle structure des résultats stratégiques et contributions clés.

62. Les points focaux ont approuvés les trois documents, tel qu'exposés dans les annexes 1 à 3 du présent rapport et ont convenu que le Secrétariat devait faire usage du document en annexe 3 en tant que guide pour le développement de la Stratégie à moyen terme.

63. Il a été convenu que le Secrétariat poursuivrait le travail sur la structure suggérée de la SMT et ses objectifs, à partager avec les points focaux d'ici la fin juin pour consultation.

64. En outre, le Secrétariat définira les résultats stratégiques, les contributions clés et les textes introductifs afin de soumettre un nouveau projet, incluant les contributions des points focaux et prenant en compte les développements dans d'autres processus stratégiques en cours, pour discussion lors de la prochaine réunion des points focaux en octobre 2015.

#### **IV. 40<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone (point 4 de l'ordre du jour)**

65. Le Coordonnateur a présenté les différentes activités prévues en lien avec l'anniversaire et a encouragé les Parties contractantes à organiser des événements à l'échelle nationale. En raison d'une

pénurie des ressources et de l'absence d'un responsable de la communication, de nombreuses activités prévues par le Secrétariat sont restées au stade de planification ou se dérouleront en conjonction avec d'autres événements plus importants. Le Secrétariat négociait le financement d'un poste d'administrateur junior avec le soutien du siège du PNUE afin de combler les lacunes en matière de communication, et une aide de la part des Parties contractantes à cet égard serait la bienvenue.

66. Au cours de la discussion qui a suivi, les points focaux ont convenu d'une date commune, dans la mesure du possible, à laquelle leurs pays organiseront ces événements à l'échelle nationale. Il a été suggéré que les événements se déroulent dans les pays du Sud, tels que la Tunisie et qu'ils soient organisés de pair avec des activités spécifiques. Il a été souligné que ces événements permettraient d'assurer une liaison avec les contreparties sous régionales et auraient un impact plus large si les médias étaient impliqués.

67. Plus tard au cours de la réunion, un bref documentaire contenant des archives vidéos de la première réunion de la Convention de Barcelone a été diffusé.

## **V. Questions concernant le respect des obligations (point 5 de l'ordre du jour)**

68. La Présidente du Comité de respect des obligations a fait une présentation PowerPoint sur le travail du Comité. Décrivant brièvement les différents types de non-respect des obligations, elle a déclaré que les procédures de respect des obligations pouvaient désormais être initiées par le Comité, en plus des Parties contractantes et du Secrétariat. Les mesures pour gérer le non-respect des obligations sont prises soit par le Comité soit par les réunions des Parties contractantes et peuvent inclure une assistance, des recommandations, des rapports d'avancement et la déclaration publique des cas de non-respect des obligations.

69. Aucun cas de non-respect des obligations n'a été soumis au cours du présent exercice biennal. En outre, aucune des Parties contractantes concernées n'a répondu aux demandes d'informations concernant les recommandations figurant dans la Décision IG.21/1, adoptée lors de la 18<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes ; ainsi, le Comité a dû demander au Président du Bureau de la Convention de Barcelone d'envoyer des rappels. Elle a présenté un tableau énumérant les rapports nationaux soumis en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone et a déclaré qu'il n'incluait pas d'informations indiquant si le contenu des rapports respectait les exigences en matière d'élaboration de rapports. Lors de sa 9<sup>e</sup> réunion en novembre 2014, le Comité a finalisé le critère pour l'évaluation des rapports, a considéré un document révisé concernant le format de rapport et a convenu des actions à prendre afin d'améliorer le respect des obligations.

70. Lors de la 79<sup>e</sup> réunion du Bureau il a été proposé d'inclure, en tant qu'observateur, un représentant du Comité à toutes les réunions du Bureau concernant les questions de respect des obligations, d'exiger que les membres du Bureau soient issus de Parties contractantes s'acquittant de leurs obligations d'établissement de rapports et de nommer un juriste pour aider le Comité. Le Bureau a convenu de rappeler à tous les pas de soumettre leur rapport dans les plus brefs délais, d'envoyer une lettre cosignée par le Président du Bureau et la Présidente du Comité aux pays n'ayant pas soumis leurs rapports pendant au moins deux exercices biennaux consécutifs et de demander au Secrétariat d'attribuer les fonds adéquats pour la fourniture d'assistance dans la rédaction du rapport.

71. Le Directeur du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/INFO) a fait une présentation sur le système d'établissement de rapport en ligne pour la Convention de Barcelone et ses protocoles (SRCB). L'objectif principal du système consiste à collecter, stocker, gérer et traiter les données liées au respect des obligations. Le Secrétariat PAM a la responsabilité légale du SRCB, tandis que le CAR/INFO est responsable de son fonctionnement et de son développement. Il y a actuellement 140 utilisateurs avec différents niveaux d'accès, dont 125 provenant des Parties contractantes et le reste issus des composantes PAM. En vertu du SRCB il est possible de suivre le « cycle de vie » du processus d'établissement de rapport, du projet à la soumission officielle. Conformément aux statistiques liées à l'accès, près de 80 % des utilisateurs se sont connectés au système au moins une fois au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et près de 65 % des utilisateurs connectés ont soumis un rapport final. Au cours de cet exercice biennal, seuls 18 % des

rapports ont été soumis, marquant une baisse par rapport au précédent exercice biennal et seul 9 de ces derniers constituaient des soumissions officielles. Les améliorations du système incluent le pré remplissage du rapport, l'amélioration de la mise en page d'impression, les fonctions de pré remplissage des données ASPIM et la mise en œuvre d'une ouverture de session unique. Les travaux futurs impliquent la mise en place d'un module GIZC, l'intégration des obligations en matière d'établissement de rapport, l'intégration du SRCB dans le Centre de données PAM et la fourniture d'une formation en ligne ainsi que d'une assistance technique.

72. Lors des débats qui ont suivi, un point focal a déclaré qu'il était nécessaire d'avoir une meilleure compréhension de la définition de non-respect des obligations et les obligations formelles nécessitant un respect des obligations. Il convient d'examiner les raisons de non-respect des obligations et la manière d'aider les Parties contractantes ayant justifié de manière appropriée la raison pour laquelle ils n'ont pas respecté leur obligation d'établissement de rapport. Il a suggéré de présenter, lors de la prochaine réunion des points focaux, un programme de travail pour le Comité de respect des obligations soulignant les exigences opérationnelles afin de remplir ses objectifs. Le Directeur du CAR/INFO a déclaré qu'une option pour aider les pays ne soumettant pas de rapports pourrait être un mécanisme de jumelage entre les pays. La Présidente du Comité de respect des obligations a répondu que le respect des obligations en matière d'établissement de rapport n'était qu'au premier stade que le Comité serait ravi de recevoir des contributions concernant les critères et lignes directrices pour la deuxième étape, à savoir l'évaluation du contenu des rapports. Tout en sachant que les raisons de la non-présentation de rapport étaient importantes, le Comité a eu des difficultés à les déterminer lorsque les Parties contractantes ne présentant pas leur rapport n'ont pas répondu à ses demandes d'informations supplémentaires.

73. Un point focal a déclaré que la soumission de son pays avait été retardée par des mois de difficultés techniques dans l'accès du système en ligne. Elle a ajouté que les informations contenues dans le tableau de respect des obligations du Comité concernant le statut de rapport de son pays durant le précédent exercice biennal étaient erronées.

74. Un autre point focal a remercié le Secrétariat pour son soutien dans la préparation du rapport de son pays, ajoutant toutefois que le faible taux de rapport était lié aux difficultés du format du rapport. Plusieurs points focaux ont déclaré que même si le rapport constituait une composante essentielle des processus en vertu du PAM, le format devait être plus pratique, réaliste et restructuré afin de minimiser les charges pesant sur les parties contractantes, dont la plupart font l'objet d'importantes contraintes financières et assurer qu'elles ne reproduisaient pas simplement les mêmes informations d'un exercice biennal à l'autre. Un point focal, soutenu par un autre, a affirmé que les exigences en matière d'établissement de rapport et la note explicative sur le rapport produite par le Comité de respect des obligations étaient trop détaillées et contraignantes et semblaient très compliquées par rapport aux formats utilisés par d'autres conventions PNUE. Plusieurs intervenants ont souligné que le rapport doit aider les Parties contractantes à faire des progrès et non constituer un exercice bureaucratique. En réponse, la Présidente du Comité de respect des obligations, avec le soutien du Directeur du CAR/INFO a déclaré que le format actuel avait été convenu par les Parties contractantes et que tout changement devait être approuvé par ces dernières et impliquerait des changements dans le logiciel. Toutefois, le format peut certainement être amendé afin de répondre aux besoins des Parties contractantes et assurer que les rapports sont soumis de manière plus efficace. Elle a invité les points focaux à soumettre des propositions concrètes sur la manière dont le format peut être amélioré. Un degré d'intervention normative a été nécessaire dans la note explicative afin d'assurer que les Parties contractantes comprennent quelles informations étaient nécessaires, mais le Comité est ouvert aux contributions à ce sujet.

## **VI. Autres questions (point 6 de l'ordre du jour)**

### **A. Déclaration par le Président du bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone**

75. M. Mehmet Emin Birpinar, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, a déclaré que la 18<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes a constitué une étape cruciale pour la Convention. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne un grand nombre de décisions prises lors de la réunion, en particulier en ce qui concerne le Budget de base national, la Stratégie méditerranéenne de développement durable, l'approche écosystémique, le Plan d'action du Protocole «offshore» et les ASPIM. Selon lui, la Stratégie à moyen terme a été primordiale pour le futur et doit être soigneusement élaborée afin de transcrire la vision de la Convention.

76. En présentant un aperçu des activités du Bureau, il a déclaré que deux réunions s'étaient déroulées au cours de la présidence de la Turquie. Conjointement avec le Secrétariat, le Bureau a amélioré et simplifié son format de rapport afin de permettre aux Parties contractantes de suivre la mise en œuvre de ses décisions. En 2014, 98 % des contributions annuelles ont été versées et la réserve de trésorerie a atteint le niveau souhaité. Des négociations sont en cours concernant un certain nombre d'accords de coopération, y compris l'accord concernant la Convention pour la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest), qui est presque complet et qui sera bientôt soumis pour adoption. Le Bureau a géré les questions liées au respect des obligations de manière prudente et détaillée : le Comité de respect des obligations a produit un rapport contenant des propositions tangibles et des rappels seront envoyés aux Parties ne respectant pas les obligations. Il a instamment demandé aux Parties contractantes de discuter de leurs problèmes de respect des obligations avec le Bureau. La ratification universelle de la Convention de Barcelone s'approche, ce qui constituerait une grande réussite à la lumière du 40<sup>e</sup> anniversaire. Une visite en Bosnie-Herzégovine a été prévue en juin 2015 afin de faciliter la ratification en cours du pays.

77. Un prix pour les villes côtières respectueuses de l'environnement a été mis en place lors de la 18<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes et la Turquie va bientôt organiser un atelier d'experts afin de déterminer la nomination et les critères de sélection. Il attend avec impatience le compte rendu des résultats de l'atelier lors de la prochaine réunion des points focaux.

78. Le Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, parlant pour le compte du Gouvernement turc, a déclaré que le changement climatique constitue une question hautement prioritaire et que le PNUE/PAM doit être à la pointe du progrès dans ce domaine. Il a souligné le besoin de prendre des mesures plus concrètes pour aborder ce défi. Il soutiendra la mise en place d'un CAR consacré à ce sujet, hébergé par la Turquie.

### **B. Politique de voisinage de l'Union européenne**

79. Le point focal de l'Union européenne a informé que les consultations sur la révision de la Politique de voisinage de l'Union européenne se poursuivraient jusqu'à la fin du mois de juin 2015, avec une diffusion de la politique révisée d'ici la fin 2015. Le Coordonnateur a déclaré que l'Unité de coordination et les CAR procèdent au réglage de leurs contributions, qui seront envoyées aux Points focaux, étant donné que la politique aura un impact sur le travail lié au PAM dans les Parties contractantes concernées.

### **C. Protocole d'accord avec l'Union pour la Méditerranée**

80. Un point focal a demandé un point sur la coopération entre le PAM et l'Union pour la Méditerranée en vertu du Protocole d'accord récemment conclu. Le Coordonnateur a répondu que les discussions ont commencé en 2014 pour la mise en œuvre du Protocole et l'identification de domaines dans lesquels la coopération pourrait être renforcée. Le Secrétariat PAM a été invité à participer à des réunions d'experts, portant, entre autres, sur le changement climatique.

### **D. Processus stratégiques**

81. Un point focal, se référant au tableau sur les processus stratégiques diffusé lors de la réunion (UNEP(DEPI)/MED WG.415/CRP.1) a demandé des précisions sur les étapes à venir et la distinction entre l'examen et l'application des documents stratégiques. Le coordonnateur a déclaré que le langage

utilisé dans le tableau traduit bien la formulation des mandats respectifs. Un autre point focal a suggéré d'ajouter une colonne dans le tableau indiquant la base juridique pour le développement des documents stratégiques afin d'assurer que les points focaux, lors de la prise des mesures futures, aient un aperçu clair de l'objectif ultime de leurs discussions. Le Coordonnateur a déclaré qu'un tableau révisé incluant cette information sera mis à disposition.

#### **E. Préparation pour la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes**

82. Le Coordonnateur a déclaré que la communication avec le pays hôte, la Grèce, était en cours et que les invitations à la réunion seraient envoyées en temps voulu, dès que la confirmation de l'organisation de la réunion serait reçue de la part de la Grèce.

#### **VII. Date et lieu de la deuxième réunion des points focaux du PAM (point 7 de l'ordre du jour)**

83. Les Points focaux ont convenu de tenir leur deuxième réunion à Athènes du 13 au 16 octobre 2015.

#### **VIII. Adoption du rapport de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)**

84. Les points focaux ont adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport distribué lors de la réunion, tel qu'amendé à l'oral, étant entendu que le Rapporteur, en consultation avec le Secrétariat, sera chargé de sa finalisation.

#### **IX. Clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)**

85. Après l'échange habituel de courtoisies, le Président a clôturé la réunion à 19h05 le jeudi 21 mai 2015.

**Annexe I**  
**Structure de la Stratégie à moyen terme 2016-2021**

## Annexe I

### STRATEGIE A MOYEN TERME 2016 – 2021 vers

«une Méditerranée saine, avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et diversifiés du point de vue biologique au profit des générations présentes et futures» et contribuant au développement durable

REVISION GOUVERNANCE et MED, y compris CONNAISSANCES, INFORMATIONS et COMMUNICATION

BEE en tant qu'objectif ultime  
(processus EcAp)

Pollution due à des activités à terre et en mer

Biodiversité et écosystèmes

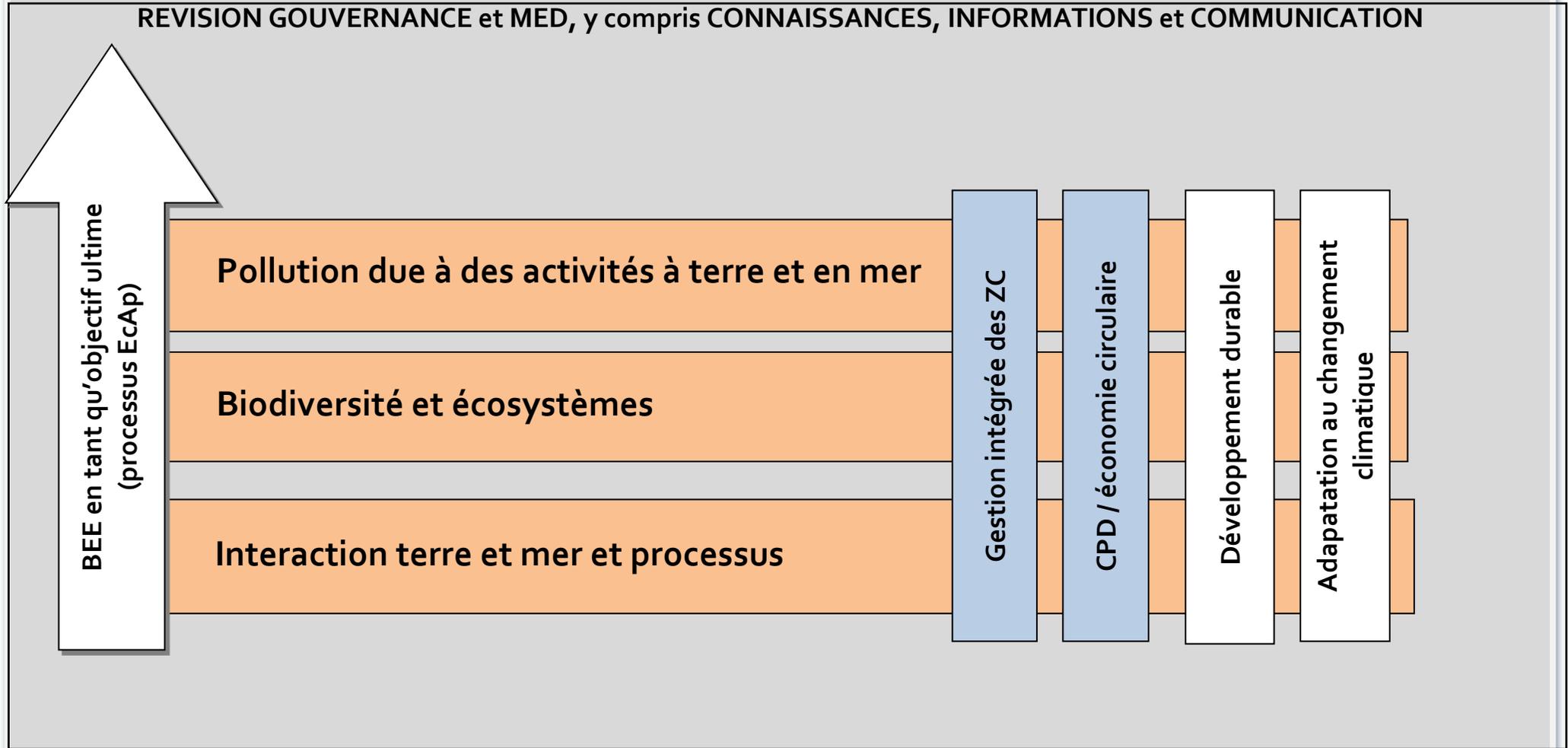
Interaction terre et mer et processus

Gestion intégrée des ZC

CPD / économie circulaire

Développement durable

Adaptation au changement  
climatique



## **Annexe II**

### **Objectifs de la Stratégie à moyen terme 2016-2021**

**THEME PRINCIPAL****REVISION GOUVERNANCE et MED y compris CONNAISSANCES, INFORMATION ET COMMUNICATION****Objectifs :**

1. Renforcement des mécanismes régionaux et nationaux de gouvernance.
2. Mobilisation de ressources.
3. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre et le respect des obligations de la Convention de Barcelone, ses Protocoles et les Stratégies et Plans d'action adoptés.
4. Renforcement des synergies, des complémentarités et collaborations entre les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la région méditerranéenne.
5. Renforcement de la participation des parties prenantes et activités.
6. Fourniture d'évaluations basées sur les connaissances de l'environnement marin et développement d'un scénario pour une prise de décision et un travail éclairés de la part des parties prenantes.
7. Assurance de la visibilité du PAM/Convention de Barcelone, de ses rôles et réalisations.

**THÈME PRINCIPAL 1****POLLUTION DUE A DES ACTIVITÉS À TERRE OU EN MER****Objectifs:**

1. Prévention de l'eutrophisation d'origine humaine, en particulier ses effets néfastes, tels que la perte de biodiversité, la dégradation de l'écosystème, les efflorescences algales nuisibles et le manque d'oxygène dans les eaux de fond.
2. Les contaminants n'ont aucun impact significatif sur les écosystèmes marins et côtiers et sur la santé humaine.
3. Les déchets marins et côtiers n'ont pas d'effet néfaste sur les environnements côtiers et marins.
4. Les bruits des activités humaines n'ont pas d'impact significatif sur les écosystèmes marins et côtiers.
5. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution terrestre sont identifiés et gérés, le cas échéant.

**THÈME PRINCIPAL 2**  
**BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES**

**Objectifs :**

1. La diversité biologique est maintenue ou renforcée. La qualité et l'occurrence d'habitats marins et côtiers et la distribution et l'abondance des espèces marines et côtières sont conformes aux conditions physiographiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent.
2. Les niveaux d'espèces non indigènes introduites par les activités humaines n'altèrent pas l'écosystème.
3. Les populations de poissons et crustacés exploités commercialement sont dans les limites biologiques de sécurité, exposant un âge de la population et une distribution de la taille indicative d'un stock sain.
4. Les altérations aux composantes des réseaux alimentaires marins causées par l'extraction des ressources ou des changements environnementaux d'origine humaine n'ont pas d'effets néfastes sur le long terme sur la dynamique des réseaux alimentaires et la viabilité connexes.
5. L'intégrité des sols marins est maintenue, en particulier dans les habitats benthiques prioritaires.
6. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la biodiversité et aux écosystèmes sont identifiés et gérés, le cas échéant.

**THÈME PRINCIPAL 3**  
**INTERACTIONS TERRE ET MER ET PROCESSUS**

**Objectifs :**

1. Les altérations des conditions hydrographiques ne nuisent pas aux écosystèmes marins et côtiers.
2. La dynamique naturelle des zones côtière est maintenue et les écosystèmes et paysages côtiers sont préservés.
3. Les problèmes nouveaux et émergents liés aux interactions et processus terre et mer sont identifiés et gérés, le cas échéant.

### **Annexe III**

**Suggestions à l'attention du Secrétariat émises par le groupe informel de rédaction sur  
une éventuelle structure des résultats stratégiques et prestations clés**

**Suggestions à l'attention du Secrétariat émises par le groupe informel de rédaction sur une éventuelle structure des résultats stratégiques et contributions clés**

<b><u>Résultats stratégiques par thème</u></b>	<b><u>Prestations clés- Gouvernance</u></b>	<b><u>Prestations clés – Pollution</u></b>	<b><u>Prestations clés – Biodiversité et écosystèmes</u></b>	<b><u>Prestations clés - interactions terre et mer et processus</u></b>
Renforcement de la <b>mise en œuvre régionale</b> des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plan d'action existants	(1) niveau régional (2) niveau national			
Développement de <b>nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs et lignes directrices</b>				
Renforcement de la <b>mise en œuvre nationale (*)</b> <i>Le Secrétariat doit évaluer la nécessité de cet encadré</i>				
<b>Surveillance et évaluation</b>				
<b>Assistance technique et renforcement des capacités</b>				
<b>Coopération avec les partenaires</b>				
Identification et gestion des <b>questions nouvelles et émergentes</b> , le cas échéant				
Résultat lié à l'adaptation au changement climatique				
Résultat lié au développement durable				
Résultat lié à la CDP				
Résultat lié à la gestion intégrée des zones côtières				

Objectifs supplémentaires concernant les thèmes transversaux/instruments à étudier par le Secrétariat

Pour GIZC

Mettre en œuvre la GIZC pour la gestion et l'utilisation durables des zones côtières (Art 2.f)

PEM

Promouvoir la planification de l'espace maritime (PEM) (ou planification de l'utilisation de la mer), harmoniser avec l'EcAp afin de contribuer à l'utilisation durable des zones marines et à la conservation des écosystèmes marins.

**Annexe IV**  
**Liste des Participants**

## LIST OF PARTICIPANTS

<b>ALGERIA / ALGERIE</b>	<p><b>M. Delmy Halim Habet</b>  Directeur Commissariat National du Littoral  Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement</p> <p>Tel : +213 21 28 90/23  E-mail: habetdh@hotmail.fr, commissariatnationallittoral@yahoo.fr</p>
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZÉGOVINE</b>	<p><b>Ms Selma Cengic</b>  Executive Director  Hydro-Engineering Institute</p> <p>Tel: + 387-33-207949  Fax: + 387-33-207949  E-mail: selma.cengic@heis.com.ba</p>
<b>CROATIA / CROATIE</b>	<p><b>Ms Sandra Troselj Stanisic</b>  Senior Advisor  Ministry of Environmental and Nature Protection</p> <p>Tel:+385 51 213 499  Fax: +385 51 214 324  E-mail: sandra.troselj-stanisic@mzoip.hr</p>
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<p><b>Mr Charalambos Hajipakkos</b>  Senior Environment Officer  Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment</p> <p>Tel: +357-22408927  Fax: +357-22-774945  E-mail: chajipakkos@environment.moa.gov.cy</p>
<b>EUROPEAN UNION UNION EUROPEENNE</b>	<p><b>Ms Marijana Mance Kowalsky</b>  Policy Officer  Directorate-General for Environment</p> <p>Tel: +32 2 2982011  E-mail: marijana.mance@ec.europa.eu</p>
<b>EGYPT / EGYPTE</b>	<p><b>Mr Tamer Shaheen</b>  Second Secretary  Embassy of Egypt</p> <p>Tel: +30 210 3618612  E-mail: tamer.shaheen@mfa.gov.eg</p> <p><b>Mr Mohamed Abdel Monem Farouk Osman</b>  Undersecretary, Head of the Coastal and Marine's  Integrated Management Central Dept.  Egyptian Environmental Affairs</p> <p>Tel: +202 5256483  E-mail: m_f_osman@hotmail.com</p>

	<p><b>Mr Moustafa Fouda</b> Advisor Biodiversity Egyptian Environmental Affairs</p> <p>Tel: + 201 2 25274700 Mobile: +201 2-22283890 Fax: +201 02 25274700 E-mail: foudamos@link.net</p>
FRANCE / FRANCE	<p><b>Mme Marie Anne Mortelette</b> Rédactrice Milieu marin Sous-direction de l'environnement Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</p> <p>Tel : +33 1 43 17 44 25 Fax : +33 1 43 17 73 94 E-mail : marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr</p> <p><b>Mr Charles-Henri De Barsac</b> Chargé de Mission Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie</p> <p>Tel: +33 1 4081 7677 E-mail: charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr</p>
GREECE / GRÈCE	<p><b>Ms Maria Peppas</b> Head of Dept.of International Relations and EU Affairs, Hellenic Ministry of Reconstruction of Production, Environment and</p> <p>Tel: + 30 210 6411717 Fax:+ 30 210 6434470 E-mail: m.peppas@prv.ypeka.gr</p> <p><b>Mr Ilias Mavroidis</b> Senior Scientific Expert Hellenic Ministry of Reconstruction of Production, Environment and Energy</p> <p>Tel: +30 210 64 26 531 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr</p> <p><b>Mr Nicholas Mantzaris</b> Policy Expert Dept. of International Relations and EU Affairs, Hellenic Ministry of Reconstruction of Production, Environment and Energy</p> <p>Tel: + 30 213 15 15 680 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: n.mantzaris@prv.ypeka.gr</p> <p><b>Ms Aikaterini Skiada</b> Marine Environment Protection Directorate 3<sup>rd</sup> Section International Cooperation</p>

	<p>Ministry of Economy, Infrastructure, Shipping &amp; Tourism Hellenic Coast Guard</p> <p>Tel: + 30 213 1374119 Fax: +30 210 4220440 E-mail: katskiada@hotmail.com</p> <p><b>Ms Eleni Tryfon</b> Biologist Ministry of Reconstruction of Production, Environment &amp; Energy General Directorate of Environmental Policy Directorate of Biodiversity Protection, Soil and Waste Management Biodiversity and Protected Areas Department</p> <p>Tel: +30 210 8642276, Fax: +30 210 8623020 E-mail: e.tryfon@prv.ypeka.gr</p>
<b>ISRAEL / ISRAEL</b>	<p><b>Ms Ayelet Rosen</b> Head Division of Multilateral Environmental Agreements Ministry of Environmental Protection</p> <p>Tel.: +972 2 6553745 Fax: +972 2 6553752 Mobile: +972 50 6233299 E-mail: ayeletr@sviva.gov.il</p>
<b>ITALY / ITALIE</b>	<p><b>Mr Oliviero Montanaro</b> Head of Unit VI "Marine and Coastal Environment Protection" Italian Ministry of Environment, Land and Sea</p> <p>Tel: +39.06.57228487 Tel: +39.06.5722.3441 Fax: +39.06.5722.8424 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it</p>
<b>LEBANON / LIBAN</b>	<p><b>Mr Nadim Mroueh</b> Head of Natural Resources Service Ministry of Environment</p> <p>Tel.:+961-1-976516 Mobile: +961-3-831183 Fax: +961-1-976531 E-mail: nadim@moe.gov.lb</p>
<b>LIBYA / LYBIE</b>	<p><b>Mr Saleh Amnissi</b> Administrative Chairman Environment General Authority (EGA)</p> <p>Tel: +218-92 315 8692 E-mail: salehamnissi@yahoo.com,</p>

<b>MONTENEGRO / MONTÉNEGRO</b>	<p><b>Ms Jelena Knezevic</b> Adviser to the Minister for the Environment Ministry of Sustainable Development and Tourism</p> <p>Tel: + 382 20 446225 Fax: + 382 20-446215 E-mail: jelena.knezevic@mrt.gov.me,</p>
<b>MOROCCO / MAROC</b>	<p><b>M. Rachid Firadi</b> Chef de la Division de la Coopération Internationale Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de L'Environnement/Département de l'Environnement</p> <p>Tel: + 212-537-57 06 40/ 212 673 082319 E-mail: firadi@environnement.gov.ma, firadienvironnement@gmail.com</p>
<b>SLOVENIA / SLOVENIE</b>	<p><b>Dr. Mitja Bricelj</b> Sekretar / Secretary Ministrstvo za okolje in prostor Ministry of Agriculture and the Environment, Direktorat za okolje / Sektor za vode Environment Directorate / Water Department</p> <p>Tel: +386 1 4787477. Fax: +386 1 478 7425 E-mail: mitja.bricelj@gov.si</p>
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<p><b>Mr Victor Escobar</b> Head of Unit Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs</p> <p>Tel: +34 91 5976038 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: vaescobar@magrama.es</p>
<b>TUNISIA / TUNISIE</b>	<p><b>M Salah Hassini</b> Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de Vie Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement</p> <p>Tel.: + 216 70 728 679 Fax: + 216 70 728 595 E-mail: dgeqv@mineat.gov.tn,</p>
<b>TURKEY / TURQUIE</b>	<p><b>Prof. Dr. Mehmet Emin Birpınar</b> Deputy Undersecretary Ministry of Environment and Urbanization</p> <p>Tel: +90 312 4181437- 4240998 Fax: +90 312 4178719 E-mail: mehmet.birpinar@csb.gov.tr</p>

	<p><b>Mr Muhammet Ecel</b> General Director Directorate General of Environmental Management Ministry of Environment and Urbanization</p> <p>Tel: +90 312 474 0337 Fax: +90 312 474 0335 E-mail: m.ecel@csb.gov.tr; muhammet.ecel@csb.gov.tr</p> <p><b>Ms Eda Bayar</b> Assistant Expert Ministry of Environment and Urbanization</p> <p>Tel : +90 312 586 32 78 E-mail: eda.bayar@csb.gov.tr</p>
--	--

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

<p><b>HELMEPA – HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION</b></p>	<p><b>Mr Constantinos Triantafillou</b> Assistant Executive Coordinator HELMEPA</p> <p>Tel: +30 210 9343088 Fax: +30 210 9353847 E-mail: c.triantafillou@helsepa.gr</p>
<p><b>INSTITUTE OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES (INARE)</b></p>	<p><b>Dr Athena Veneti</b> President</p> <p>Tel: +30-210-6981173 Fax: +30-210-6981173 E-mail : aveneti@ath.forthnet.gr, info@inare.org</p>
<p><b>MEDITERRANEAN PROGRAMME FOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL LAW AND NEGOTIATION (MEPIELAN CENTRE)</b></p>	<p><b>Mr Evangelos Raftopoulos</b> Governing Board President &amp; Managing Director Professor of International Law Panteion University of Athens</p> <p>Tel: +30 210 9201841 E-mail: info@mepielan.gr , evanraft@otenet.gr</p> <p><b>Mr. Sokratis Zachos</b> Researcher</p> <p>Tel: +30 2109610591 E-mail: socrateszachos@gmail.com</p> <p><b>Mr. Alexandros Kailis</b> Researcher</p> <p>Tel: +30 2109201884 E-mail: a_kailis@hotmail.com</p>
<p><b>MEDITERRANEAN ASSOCIATION TO SAVE THE SEA TURTLES (MEDASSET)</b></p>	<p><b>Ms Elisabeth Boura</b> Programmes Officer MEDASSET-Mediterranean Association to Save the Sea Turtles</p> <p>Tel: + 30 210 3613572 Fax: + 30 210 3613572 E-mail: medasset@medasset.org</p>

<b>MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)</b>	<b>Ms Thomais Vlachogianni</b> Programme Officer  Tel: 30 210 3247490, 3247267 Fax: 30 210 3317127 Email: <a href="mailto:vlachogianni@mio-ecsde.org">vlachogianni@mio-ecsde.org</a> , <a href="mailto:info@mio-ecsde.org">info@mio-ecsde.org</a>
--	--

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION  
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN  
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

<b>UNEP/MAP PNUE/PAM</b>	<p><b>Mr Gaetano Leone</b> Coordinator</p> <p>Tel :+30 210 7273101 E-mail: gaetano.leone@unepmap.gr</p> <p><b>Mr Habib N. El Habr</b> Deputy Coordinator</p> <p>Tel :+30 210 7273126 E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Tatiana Hema</b> Programme Officer</p> <p>Tel.:+30 210 7273115 E-mail: tatiana.hema@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Kumiko Yatagai</b> Fund/Administrative Officer</p> <p>Tel.:+30 210 7273104 E-mail: kumiko.yatagai@unepmap.gr</p> <p><b>Mr Atila Uras</b> Programme Officer Tel:+30 210 7273140 E-mail: atila.uras@unepmap.gr</p> <p><b>Mr Lorenzo Galbiati</b> MedPartnership Project Mananger Tel.:+30 210 7273 E-mail: lorenzo.galbiati @unepmap.gr</p> <p><b>Ms Virginie Hart</b> MedPartnership Programme Officer</p> <p>Tel:+30 210 7273122 E-mail: virginie.hart@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Gyorgyi Gurban</b> EcAp Project Manager</p> <p>Tel:+30 210 7273105 E-mail: Gyorgyi.Gurban@unepmap.gr</p> <p><b>Mr Driss Haboudane</b> SwitchMed Project Manager</p> <p>Tel:+30 210 7273132 E-mail: driss.haboudane</p>
------------------------------	---

	<p><b>Mr Didier Guiffault</b> Legal Officer</p> <p>Tel:+30 210 7273142 E-mail: didier.guiffault@unepmap.gr</p> <p><b>Mr Tassos Krommydas</b> Climate Viarability Expert</p> <p>Tel: +30 210 7273141 E-mail: ClimateVarExpert@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Marina Markovic</b> MED POL Expert</p> <p>Tel: +30 210 7273116 E-mail: NAP.sustainability.expert@unepmap.gr</p> <p><b>Ms Gehan Elsakka</b> MED POL Expert</p> <p>Tel: +30 210 7273116 E-mail: Medpol.medpartnership@unepmap.gr</p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR INFORMATION AND COMMUNICATION (INFO/RAC) / CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION (INFO- CAR)</b></p>	<p><b>Mr. Claudio Maricchiolo</b> Director</p> <p>Tel: +39 0650072177 Mobile: +39 3386373012 E-mail: claudio.maricchiolo@isprambiente.it</p>
<p><b>PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY CENTRE (BP/RAC) / PLAN BLEU, CENTRE D'ACTIVITE REGIONAL (PB/CAR)</b></p>	<p><b>Mr Hugues Ravenel</b> Director</p> <p>Tel.: +33 4 92387138 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hravenel@planbleu.org</p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTER FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC) / CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES (CAR/PAP)</b></p>	<p><b>Ms Zeljka Skaricic</b> Director</p> <p>Tel: +385 21 340471 Fax: +385 21 340490 E-mail: zeljka.skaricic@paprac.org</p>

<p><b>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</b></p>	<p><b>Mr Gabino Gonzalez</b> Head of Office</p> <p>Tel.: +356.22.583113 Fax: +356.21.339951 E-mail: ggonzalez@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SUSTAINABLE CONSUMPTION AND PRODUCTION (SCP/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA CONSOMATION ET LA PRODUCTION DURABLES (CAR/CPD)</b></p>	<p><b>Mr Enrique de Villamore Martin</b> Director</p> <p>Tel. +34 93 553 87 92 Fax +34 93 8823637 Email: evillamore@scprac.org</p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTER FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)</b></p>	<p><b>Mr Khalil Attia</b> Director</p> <p>Tel.: +216 71 206649, 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: director@rac-spa.org</p>

**Annexe V**  
**Ordre du Jour**

### **Ordre du jour provisoire**

- Point 1 de l'ordre du jour:** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour:** Organisation des travaux
- a) Règlement intérieur
  - b) Élection du Bureau
  - c) Adoption de l'ordre du jour provisoire
  - d) Organisation des travaux
- Point 3 de l'ordre du jour:** La stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021
- Point 4 de l'ordre du jour:** 40<sup>ème</sup> Anniversaire du Plan d'Action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone
- Point 5 de l'ordre du jour:** Questions relatives au respect des obligations
- Point 6 de l'ordre du jour:** Adoption des conclusions et recommandations
- Point 7 de l'ordre du jour:** Clôture de la réunion